AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Still

Plan local d'urbanisme Modification n°1

Par arrêté municipal du **19 mars 2019**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Still pour une durée de 34 jours consécutifs, **du jeudi 02 mai 2019 à 09h00 heures au mardi 04 juin 2019 à 12h00**.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAU située dans la partie Nord de la commune et la création sur cette nouvelle zone IAU d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- la création d'un emplacement réservé au niveau de la rue des Tuileries de manière à accueillir des places de stationnement publiques ;
- l'enrichissement de la définition des annexes dans le règlement ;
- un complément de la règle relative à l'implantation des annexes par rapport aux voies et emprises publiques en secteur UA, UB et IAU;
- un complément de la règle relative à la forme des toitures aux articles 10 et 11 des zones UB et IAU ;
- la modification de la règle relative au stationnement pour le logement dans les zones UA, UB, IAU ;
- la création d'un sous-secteur Ns afin de permettre la réalisation d'un parcours de santé à la confluence entre le Stillbach et le Bitzenbaechel, en rive droite du Stillbach ;
- la mise à jour du règlement du PLU suite aux évolutions du Code de l'Urbanisme (remplacement de la SHON par la Surface de Plancher)

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur LEVY, Conseiller en franchise et en immobilier commercial, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie de Still.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Still et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Du mardi au vendredi de 08h00 à 12h00
- Le samedi de 09h00 à 11h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Still, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire « LEGALCOM », à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/still-modification.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- -Jeudi 02/05/2019 de 09h00 à 12h00
- -Jeudi 16/05/2019 de 09h00 à 12h00
- -Mardi 04/06/2019 de 09h00 à 12h00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 36 Grand'Rue à 67190 STILL
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : <u>still-modification@registredemat.fr</u>
 - L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/still-modification

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune et sur le site internet du prestataire « LEGALCOM », à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/still-modification pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification est la commune de Still, représentée par son Maire, Laurent HOCHART, et dont le siège administratif est situé à 36 Grand'Rue à 67190 STILL. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.